

L'ECHO DU MONTCEL

DÉCEMBRE 2023



*Mairie du Montcel
10 place du Monument, 73100
Tel : 04 79 63 50 83
commune.lemontcel@orange.fr*

SOMMAIRE :

L'Edito du maire	P. 3	Cérémonie des Justes	P. 16
Budget communal	P. 4 & 5	Vivre ensemble	P. 17
Données financières	P. 6	La voix de l'opposition	P. 18
Travaux effectués en 2022 & 2023	P. 7	Infos pratiques	P. 19
L'aire du Nid	P. 8	Services mis en place par Grand Lac	P. 20
Travaux effectués et en cours	P. 9	Usage des pesticides.	P. 21
Travaux en cours et Entretien courant	P. 10	Vie associative	P. 22
Nouvelle activité	P.11	Agenda	P. 23
L'école	P. 12 à 14		
Groupe jeunes et citoyens Petite enfance	P. 15		



Edito. Antoine Huynh, maire du Montcel

Chères Montcelloises, chers Montcellois.

Nous sommes déjà à mi-mandat et je souhaite faire avec vous un point sur les travaux qui ont été réalisés ainsi que ceux à venir.

Dès notre début de mandat, nous avons achevé les travaux de sécurité incendie de l'école qui n'avaient pas été réalisés au cours du mandat précédent. En même temps, nous démarrions le chantier de sécurisation de la route de la Verdasse devant le cabinet médical. Durant ces travaux, une étude de faisabilité a été lancée afin de préparer le chantier de création de l'aire de jeux au Nid. Ce dernier s'est achevé avec son inauguration le 1er avril 2023.

En parallèle de ces gros chantiers et de l'entretien courant, notamment de nos routes communales, nous avons revu tout notre éclairage public. Celui-ci est désormais équipé de lampes led. La rénovation de l'ancienne poste, inutilisée depuis plus de

10 ans, a été lancée. Elle vient de s'achever. Ce nouveau local sera dédié spécialement aux jeunes mais pourra aussi servir de salle de réunion pour les associations.

Ces 3 années ont donc été riches en réalisations concrètes qui assurent non seulement l'entretien et le bon fonctionnement des bâtiments communaux mais permettent aussi à nos habitants d'avoir des lieux où se rencontrer et partager des moments conviviaux.

Grâce à une gestion financière rigoureuse et l'obtention de nombreuses subventions nous avons pu en 3 ans réaliser tous ces travaux en évitant d'augmenter la part communale des impôts fonciers.

L'année 2023 aura également été celle des études de faisabilité pour l'isolation de l'ensemble des bâtiments publics ainsi que des études concernant le choix de leurs modes de chauffage. Nous espérons pouvoir débiter une

première phase de travaux l'an prochain.

Pour ce qui concerne la vie communale, un groupe de jeunes a été créé. L'objectif est de permettre à nos ados de se prendre en charge et de proposer les activités qu'ils souhaitent mettre en place avec l'aide de la commune. Enfin, un comité des fêtes a vu le jour. Des animations vous seront proposées prochainement. Certains parmi vous ont peut-être profité des soirées de retransmissions de la coupe du monde de rugby.

Notre commune avance, et j'espère qu'avec l'aide du comité des fêtes et de toutes les associations dont je salue le dynamisme, nous pourrons nous retrouver pour des moments festifs dans un esprit positif de vivre ensemble.

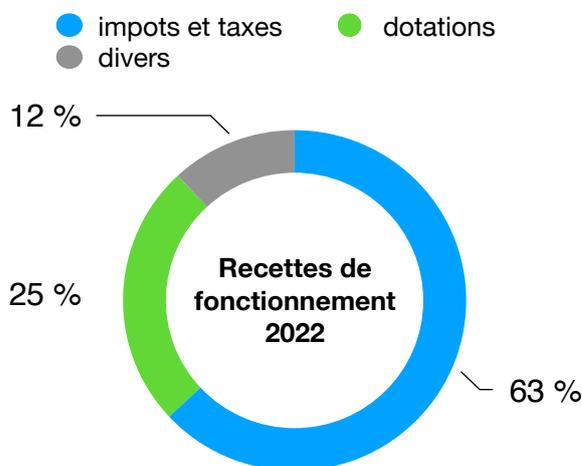
Bonne lecture.

Recettes de fonctionnement

835 427€ dont notamment :

- Impôts et Taxes : 526 667 €
- Dotations, participations : 209 241 €

Viendra s'ajouter à ces recettes le produit d'une coupe de bois pour un montant de 65333 €, montant réglé en 3 fois sur l'année 2022 et 2023. En juin 2023 une autre vente a eu lieu pour un montant de 32 609€, cette somme sera réglée selon 3 échéances : octobre et décembre 2023 puis février 2024

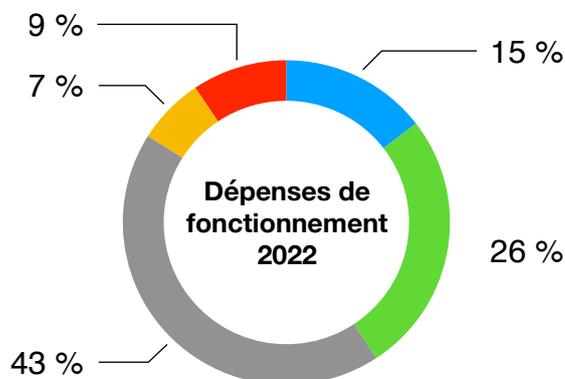


Dépenses de fonctionnement

721 992€ dont notamment :

- Achat et variation des stocks (eau, électricité, combustibles, fournitures...) : 88 386 €
- Services extérieurs (prestataire pour la cantine, entretien, assurances...) : 159 113 €
- Charges de personnel : 262 656 €
- Autres charges de gestion courante : 65 171€ (dont indemnités des élus charges incluses : 40 563€)
- Attribution de compensation versée à Grand Lac pour les compétences transférées 57 165 €

- Eau, électricité, combustibles...
- Prestataire pour la cantine, assurance...
- charges de personnel
- Indemnités des élus (charges comprises)
- Attribution de compensation



Recettes d'investissement : 479 612 € dont notamment :

- les subventions d'investissement : 121 838 €
- Emprunt souscrit par la commune en 2022 300 000 €
- Dotations, fonds divers, réserves : 56 933 €

Le point sur les emprunts :

La commune a souscrit en 2022 un emprunt de 300 000 € remboursable sur 15 ans au taux de 0,85%.

Par ailleurs, les emprunts souscrits par les équipes précédentes et notamment l'emprunt pour le cimetière (souscrit en 2003) et le hangar communal (souscrit en 2008) dont le montant des annuités s'élevait respectivement à 17346€ et 16937€ sont arrivés à échéance en 2023.

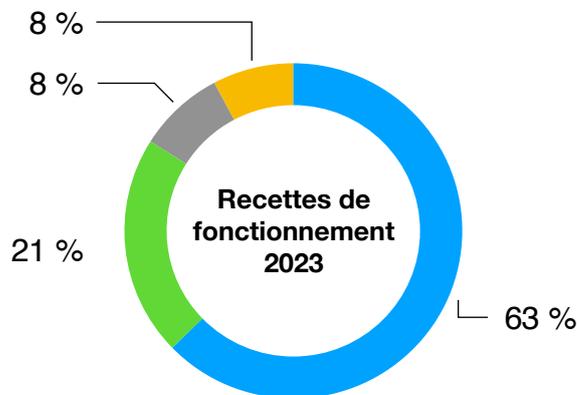
Le coût de chaque projet inscrit en dépenses d'investissement est indiqué dans les pages dédiées aux aménagements effectués.

Budget 2023 (à mi novembre)

**Recettes de fonctionnement* : 831 577 €
dont notamment :**

- Impôts et Taxes : 521 468 €
- Dotations, participations : 176 661 €
- Coupes de bois : 68 933 € (ventes 2022 et 2023 partiellement)
- Divers (revenu des immeubles, remboursement sur rémunération du personnel lorsqu'il y a des congés maladies, paiement de la cantine par les familles etc...)

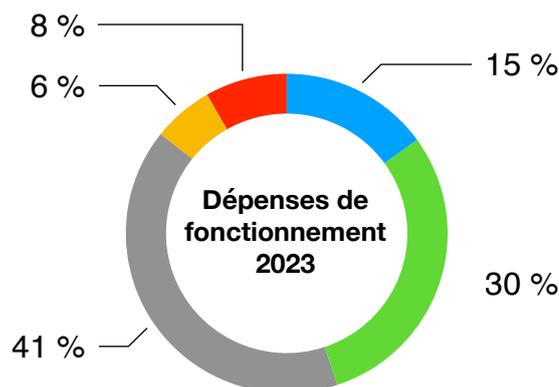
- Impôts et taxes
- dotations, participations
- coupe de bois 2022 et 2023
- Divers



**Dépenses de fonctionnement* 2023 :
840 293 € dont notamment :**

- Achat et variation des stocks (eau, électricité, combustibles, fournitures...) : 104 200 €
- Services extérieurs (prestataire pour la cantine, entretien, assurances...) : 206 943 €
- Charges de personnel : 282 600 €
- Autres charges de gestion courante : 76 600€ (dont indemnités des élus charges incluses : 42100€)
- Attribution de compensation versée à Grand Lac pour les compétences transférées 57 165€

- eau, électricité, combustibles...
- Prestataires extérieurs (cantine...), assurances
- charges de personnel
- Indemnités des élus
- attribution de compensation



Concernant les dépenses et recettes d'investissement, les montants sont notés sur les pages suivantes face aux réalisations.

** Ces graphiques permettent de nous donner une idée globale des dépenses et recettes mais ne prennent pas en compte l'intégralité du budget.*

La capacité d'autofinancement brute

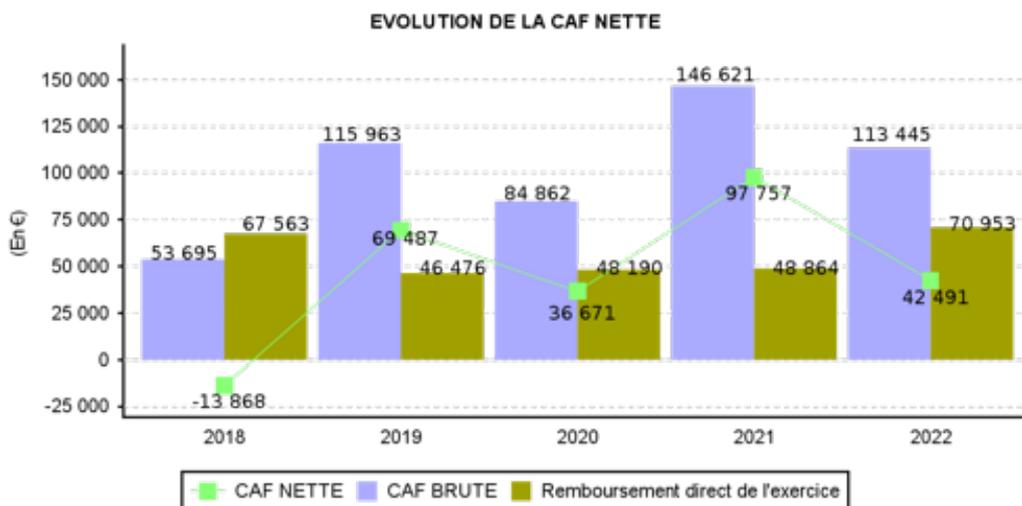
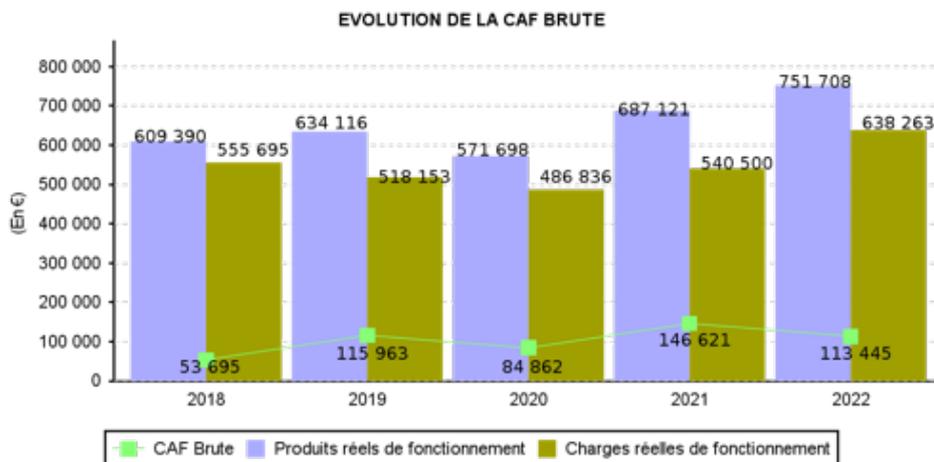
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Travaux effectués en 2022 et 2023

- **Rénovation de l'éclairage public : passage en led sur toute la commune**

Montant des travaux : 35 723€ HT
Subventions du SDES : 9 325€
Reste à charge : 26 398 €

Nous vous rappelons que par décision municipale, l'éclairage public est éteint entre 22h et 6h du 1er septembre au 31 mai. Extinction totale du 1er juin au 31 août.

Un éclairage d'appoint à détection automatique a toutefois été installé devant la salle polyvalente en mars 2023 pour un coût de 640€.

- **Rénovation de l'éclairage du stade de foot : passage en led sur le stade**

Montant des travaux : 27 690 € HT
Montant des subventions accordées : 17 152 €
DETR : 8 307 €
Fonds de concours Grand Lac : 8 845 €
Reste à charge pour la commune : 10 538 € HT

- **Rénovation de la salle du presbytère**

Montant des travaux : 7 152 € HT
Peinture et sol : 6 300 € HT
Électricité : 852 € HT

- **Rénovation de l'appartement au dessus du presbytère**

Remise en état complet de l'appartement : cloison abattue pour ouvrir sur la partie cuisine, peinture murs et plafond, retrait de l'escalier d'accès au RdC isolation, VMC, stores.
Montant des travaux : 11 525€HT

- **Achat et installation de 3 récupérateurs d'eau d'une capacité de 5000 l plus un récupérateur d'eau de 1000 l.**

Coût : avec les pompes et accessoires 11 209€ HT
L'arrosage se fait maintenant en utilisant le micro tracteur muni d'un réservoir et d'une pompe.

- **Entretien des routes, réfection de l'enrobé aux endroits les plus abîmés Budget alloué 30 000€**



- **Changement des grilles d'eau pluviales :**

18 grilles ont été changées par nos employés communaux.



L'ÉCHO DU MONTCEL

Aménagement de l'aire du Nid



Comme nous nous y étions engagés, l'aménagement de l'aire du nid a été réalisé afin d'accueillir le plus grand nombre et de créer un lieu inter générationnel.

Les arbres ont été préservés, d'autres ont été plantés pour ménager de grandes zones d'ombre. Tous les jeux ont été réalisés sur mesure en bois selon la label PEFC qui certifie de la gestion durable des forêts.

Cette réalisation a même fait l'objet d'une parution dans une revue internationale « world landscape architecture » <https://worldlandscapearchitect.com/square-du-nid-montcel-france/?v=11aeedd0e4327>



Coût total : 290 885 HT

Subventions obtenues : 228 000€

- De l'état (DETR) : 100 000 €
- Du département : 68 000€
- De la région : 60 000€

◆ Reste à charge : 62 885 HT €

Rénovation du local de l'ancienne poste

Coût total : 80 760€ HT

Subventions accordées : 43 613€

- Du département (FDEC) : 27 458 €
- Fond de concours Grand Lac : 16 155€

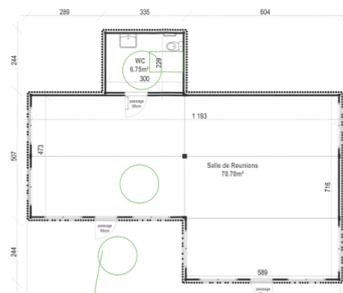
◆ **Reste à charge : 37 147 €**

- Isolation en ouate de cellulose, matériau à faible bilan carbone. Projection de ouate humide sur les murs et sèche au plafond.



Le local de l'ancienne poste (fermée il y a plus de 10 ans) est maintenant prêt pour accueillir les jeunes ou pour d'autres usages selon les besoins.

Réfection de peinture par notre employé communal dans la salle à l'étage de la salle polyvalente.



- Puis revêtement plaquo sur l'isolant + peinture. Fenêtres à double vitrage, revêtement en lino, au sol, toilettes installées. Pompe à chaleur choisie pour le chauffage. Rampe d'accès PMR à l'entrée du bâtiment.



Achat de 5 modules Algéco +1 WC pour un montant de 10 000€ HT.

La commune a saisi l'opportunité d'acquérir cet ensemble qui pourra notamment être utilisé pour l'installation d'un commerce. Il fait actuellement l'objet d'un dépôt de permis de construire. Dès l'obtention du permis, les modules seront installés route de Lachat à côté du « petit » terrain de foot. Un appel à projet sera ensuite lancé.

Travaux en cours et entretien courant :

Etudes thermiques portant sur l'ensemble de nos bâtiments communaux

Comme nous l'avons indiqué, nous avons réalisé de nombreuses études concernant l'isolation et le choix du mode de chauffage futur pour nos bâtiments communaux.

Des audits énergétiques pour l'ensemble de nos bâtiments ont été réalisés par un bureaux d'étude sous le contrôle du SDES (syndicat d'électricité de la Savoie)

L'audit énergétique réglementaire nous permet de détecter les économies d'énergie réalisables dans le cadre de nos activités.

Les éléments suivants ont été étudiés :

- Performance du bâtiment avant travaux (on se base sur le calcul du DPE).
- La consommation moyenne d'énergie primaire et d'énergie finale après travaux.
- Le taux d'émission de gaz à effet de serre (GES).
- L'estimation des économies d'énergie et de GES après travaux.
- Le classement de performance du logement.
- L'estimation de l'impact des travaux sur la facture énergétique.
- Les préconisations d'amélioration de la performance énergétique.

L'étape suivante sera de faire appel à un maître d'œuvre afin d'établir avec lui les priorités, de rédiger le cahier des charges, de consulter et aider à choisir les entreprises, puis suivre les travaux jusqu'à la réception. Concernant les demandes de subventions, nous avons d'ores et déjà sollicité l'état dans le cadre du « plan de rénovation des écoles » en présentant notre projet de changer toutes les fenêtres de l'étage.

Isolation du plafond du garage sous la salle de classe.*

Rangement du garage pour permettre au Sou des écoles de ranger son matériel et mise en place d'un plafond coupe feu.

Coût : 4 600 € HT

* La commune a profité de la présence de professionnels travaillant sur l'ancienne poste pour réaliser ces travaux d'isolation du plafond et de peinture à l'école)

Réfection de peinture de la salle de classe des CE1/CE2*

Coût : 5500 € HT

Comme chaque année des travaux d'entretien

sont entrepris à

l'école. Cette année la salle de

classe des CE1/CE2 a été entièrement repeinte.



Nettoyage et peinture des bacs de fleurs et des sphères devant l'école.



Avant...



Après...

Aspiration des feuilles sur les routes

Ce travail automnal assez long et fastidieux a été facilité par l'acquisition d'une aspiratrice à feuilles dès le début de l'année 2022, coût 2959€



Rénovation des cours de tennis :

L'un est en terre battue artificielle (moquette aiguilletée) et avait été entièrement refait en 2019, la mousse avait tout envahi, notamment durant la période Covid. Il était impossible de jouer sans glisser. Un nettoyage complet par projection d'eau sous haute pression, suivi d'un démoussage a été effectué. Il a fallu ensuite « décompacter », c'est à dire souffler la surface du court pour éliminer les pollutions et résidus divers puis sabler et brosser la surface afin de permettre une parfaite intégration du sable .

L'autre en béton poreux présentait de nombreuses fissures. Elles ont toutes été rebouchées. Un décrassage et démoussage de la surface puis un ragrage et une mise en peinture ont été réalisés. Ce travail était indispensable pour pouvoir continuer à utiliser le terrain en béton poreux. Il s'était fortement dégradé du fait de la sécheresse qui avait accentué les fissures. Les deux terrains sont donc désormais comme neufs.

Coût : 12 000 HT



Une nouvelle activité au Montcel

J'ai grandi au Montcel et suis revenue m'y installer cette année. Passionnée par les chevaux et par la vie au grand air, j'ai créé mon entreprise de prestation de services en traction animale.

Je laboure les vignes de Savoie avec les chevaux de la sortie de l'hiver jusqu'à l'été, puis de nouveau pour le buttage d'automne. Je travaille également avec des maraîchers, par exemple pour le buttage des pommes de terres, le désherbage entre les rangs de légumes ou même le labour.

Je propose aussi des balades en calèche (fêtes de village, marchés de Noël, mariages, anniversaires etc) et tous autres types de travaux pouvant être réalisés à l'aide du cheval, par exemple l'arrachage de lauriers envahissants en forêt.

En parallèle de mon activité, j'éduque deux jeunes mulets à la traction animale. Le mulet étant plus rustique et plus adapté à la montagne que le cheval, je me forme aussi en portage en vue de ravitailler des refuges dans le futur par exemple.



Lucie GAY, aux Légères

L'école du Montcel

Effectifs de la rentrée rentrée 2023/ 2024 :

A ce jour 93 enfants sont inscrits à l'école avec la répartition suivante :

- Une classe de 24 PS/MS
(enseignante : Katia Chapeau)
- Une classe de 22 GS/CP
(enseignante : Annick Lacroix)
- Une classe de 23 CE1/CE2
(enseignante : Camille Bouchard)
- Une classe de 24 CM1/CM2
(enseignante : Lara Menachemoff)

Les activités réalisées sur l'année scolaire 2022-2023

« Des enfants se mobilisent pour la nature »

**Un groupe d'élèves de la classe des CE2/
CM1/CM2** de la classe de Lara Menachemoff s'est constitué afin d'entreprendre diverses actions en faveur de la protection de la nature. Ce groupe souhaite construire des nichoirs et les vendre en vue de financer le ramassage des déchets sur la commune et la création de panneaux informant la population des végétaux et animaux à protéger. Ce projet se nomme Oiseaux 73.

Pour lancer ce projet, l'école toute entière a ramassé des déchets le mardi 20 juin dans le chef lieu de la commune, à savoir :

- Au jardin de la Mairie
- Au Nid
- Vers le terrain de foot « René Mailland »
- Au Disnin
- Dans les cours de récréation et le jardin de l'école
- Sur le parking de la Mairie

Arrivés le matin à l'école, les élèves ne pensaient pas trouver beaucoup de déchets. Au final, et seulement après une heure de ramassage, il y avait de quoi remplir 5 sacs de déchets à incinérer et 4 sacs de déchets recyclables.

Les enfants ont, entre autres, trouvé : des mégots de cigarettes, une fourchette, une couche-culotte, des restes de feux d'artifice, des canettes, des éclats de phares de voiture et de pneu, des capsules de bière, des bouteilles en verre cassées, des bouteilles en plastique, des morceaux de ballons en mousse, des morceaux de plastique, de métal, des ficelles, des papiers de bonbons... la liste est loin d'être exhaustive !

Conclusion de cette matinée : il ne faut pas se fier aux apparences. Il y avait bien des déchets à ramasser même si au départ, rien ne sautait aux yeux.

Le projet Oiseaux 73 ne compte pas s'arrêter pas là car cette matinée du 20 juin n'était qu'un test de lancement de ce grand projet entièrement initié par des enfants. Il se poursuivra l'année prochaine... et les années futures, et les enfants l'espèrent, grâce au concours de tous.



« Rêves de gosses »

L'association Rêves de gosses s'est associée à Enfance en partage 73 afin de proposer à différents établissements scolaires de monter un projet alliant enfants en situation de handicap et enfants dits « extra-ordinaires ». L'école du Montcel et sa classe de ce2/cm1/cm2 avec La Ribambelle ont participé à cette aventure et ont donc travaillé ensemble pour construire un projet autour du thème de l'air.

Nous avons interviewé les élèves de la classe de Madame Lara Menachemoff afin qu'ils nous en disent un peu plus sur l'ensemble de ce projet.

Pouvez vous nous présenter l'association Rêves de Gosses ?

Charlotte : *C'est une association pour que des enfants qui sont dans des écoles comme celle du Montcel partagent des activités avec d'autres enfants dans des écoles comme à La Ribambelle où les élèves ont du mal à apprendre.*

Lara : *Rêves de Gosses est un groupement de pilotes qui offrent aux enfants un vol en récompense de leur investissement dans la création et/ou la collaboration d'un projet. Le rôle d'Enfance en partage 73 était d'organiser, dans le département, les différentes activités pour que les écoles puissent se rencontrer.*

Pourquoi était-il intéressant et important de participer à ce projet proposé par Rêves de gosses et Enfance en partage 73 ?

Elliot et Simon : *pour partager des moments avec d'autres classes, d'autres enfants comme ceux de la Ribambelle et du Val de Crène.*

Charlotte : *pour mieux connaître les enfants de la Ribambelle et que ce n'est parce qu'ils ne sont pas comme nous qu'on ne peut pas être copains.*

Alice : *pour mieux accepter les différences entre les enfants « extra-ordinaires » et nous.*

Quel était le thème du projet auquel vous avez participé ?

Elise : *le thème c'était Oiseau envole moi vers les étoiles*

Quelles actions avez-vous réalisées avec Rêves de gosses dans le cadre de ce projet Oiseau envole moi vers les étoiles ?

Aristide : *on a petit-déjeuné avec les élèves de la Ribambelle*

Kylian : *on est allé à Winalps dans une soufflerie pour avoir la sensation de chute libre. Avec nous il y avait le champion du monde de chute libre qui nous a fait une démonstration.*

Léane : *on a construit un arbre à oiseaux avec les enfants de la Ribambelle. Les enfants de la Ribambelle ont construit l'arbre avec des matériaux recyclés et les enfants de la classe du Montcel ont fabriqué des oiseaux pour mettre dans cet arbre.*

Lara : *En parallèle les enfants de la classe ont écrit une histoire qu'ils ont confié aux enfants de la Ribambelle pour qu'ils réalisent un Kamishibai (signifie « théâtre de papier ». Genre narratif japonais où le conteur insère successivement, dans un petit théâtre portatif, des images illustrant son récit). L'installation générale ainsi que la finalisation du Kamishibai ont été réalisées par les enfants de la Ribambelle qui ont invité les enfants de la classe du Montcel à découvrir le travail terminé lors d'une matinée de rencontre.*

Charly, Anthony et Nina : *Ensuite, on a fait un vol en avion par 2 ou 3 (le 21 mai). C'était un petit avion et donc on voyait le pilote et le tableau de bord. Le vol a duré environ 20mn. On est parti de l'aéroport du Bourget du Lac.*

Constant : *il y avait aussi des stands avec fabrication des ballons, des tours de magie, des jeux, du maquillage. On nous a donné un sac avec des lunettes, un badge*

Lenny : *Il y avait des stands pour faire des photos d'identité, une caméra photo pour une photo de classe*

Charly, Paul, Simon, Constant, Elise: *il y avait un stand rêves de gosse où ils vendaient des boules à neige, un stand de yoyos, on nous donné un t-shirt et une casquette. On nous appelé pour nous donner une peluche. Il y avait aussi un coin dessin, musique avec un chamboulout*

Comment étiez-vous préparé avant de monter dans les avions ?

Aristide : *on nous mettait des casques radio où on entendait la tour de contrôle*

Charlotte : *on faisait une photo devant l'avion avec le pilote et les autres enfants*

Anthony : *on nous rassurait et on nous appelait sur nos rangs de chaises*

« Rêves de gosses (suite) »

Alice : *Pour les enfants extra ordinaires qui étaient en fauteuil roulant, il y avait un grand avion militaire avec une rampe pour qu'ils puissent être attachés avec leur fauteuil.*

Paul : *avant de voler on avait un autocollant bleu pour nous indiquer le groupe de vol*

Que reprenez-vous de ce projet ?

Charlotte : *c'était super, les personnes et les pilotes étaient bien à l'écoute et rassurants pour ceux qui avaient peur*

Clément : *j'ai adoré tous les moments et j'ai préféré windalps, j'ai ressenti de la joie*

Constant : *j'ai surtout aimé windalps parce que dans la soufflerie on faisait des drôles de grimaces, et des figures en l'air*

Nina et Anouchka : *j'ai bien aimé Windalps, au début on aurait dit que c'était facile mais en fait c'était compliqué de rester en l'air et de s'équilibrer*

Paul : *j'ai adoré tout ce qu'on a fait et les sensations dans un petit avion*

Elise : *j'ai surtout adoré le décollage et l'atterrissage, la sensation de monter et descente à windalps*

Simon : *la sensation dans ce petit avion, ça tremble plus que dans les gros avions, la sensation de chute libre c'était rigolo, en gros que de la joie*

Elliot : *beaucoup de joie aussi*

Lenny et Kylian : *ça t'apprend que les enfants de la Ribambelle, du Val de Crène peuvent faire les mêmes choses que nous, donc en fait, ils sont pareils que nous*

Alice : *il fallait surtout bien en profiter car c'était une aventure qu'on ne fera qu'une fois dans notre vie et de partager des moments avec des enfants qui sont différents c'est bien aussi.*

Charly : *ce que j'ai préféré c'était planter des arbres parce qu'on s'est entre-aïdés*

Un film de l'ensemble du projet a été projeté à la fête de l'école.

Les « enfants du marais »

Le 15 et 16 mai 2023, les élèves de GS au CE2 de l'école ont participé à une classe de découverte au Pontet. Ce fut l'occasion pour ces jeunes Montcellois de découvrir un milieu naturel : le marais... une faune, une flore bien différentes de celles du Montcel !

Les élèves ont apprécié pêcher, observer, dessiner les petites bêtes présentes dans le marais mais aussi la soirée autour du feu de camps et la nuit passée dans une yourte.

Merci au Sou des écoles et à la municipalité d'avoir aidé au financement de ce projet pédagogique.



Groupe jeunes et citoyens du Montcel

En décembre 2022, motivée par l'envie de donner la parole aux jeunes de la commune et de construire avec eux des projets qui leur ressemblent, l'équipe municipale avec le soutien de l'ACEJ, a lancé un appel à la constitution d'un groupe de travail parmi les 12 /15 ans.

Six jeunes ont choisi de s'investir sur l'année scolaire 2022/2023 et de ce petit collectif est né le projet d'un espace jeune sur la commune du Montcel. Ce choix s'est fait après plusieurs séances de travail en commun (avec 3 élues) et répond à leur envie d'un lieu de partage entre jeunes mais aussi intergénérationnel.

Le conseil municipal a voté les travaux de réhabilitation du local de l'ancienne poste afin de répondre à ce projet. Les travaux se termineront fin novembre 2023. L'ouverture du local fera l'objet d'une petite inauguration durant laquelle le groupe jeune sera présent et invitera les autres jeunes de la commune qui le souhaitent à installer et décorer le local.

Le groupe doit encore travailler sur le fonctionnement du lieu (règles, ouverture, nettoyage...)

La mairie tient à préciser qu'elle reste décisionnaire de l'occupation et de la gestion de ce local. Ce dernier est prioritairement destiné aux jeunes de la commune mais peut bien évidemment être partagé avec d'autres associations au besoin et sur accord.

Bravo à eux pour leur engagement et leur dynamisme !

Petite enfance

Au cœur des champs depuis Février 2020, la « mam » "Tendres Pousses" est située au rdc d'un corps de ferme, constitué de matériaux sains et écologiques.

Marie-Pierre et Nathalie sont l'une et l'autre diplômées dans le domaine de la Petite Enfance (éducatrice Montessori et éducatrice de jeunes enfants).

Depuis 4 ans, elles ont étoffé leurs formations en : Physiologie du Sommeil, Naturopathie de l'Enfant, Neurosciences et Motricité libre.

Leurs Leitmotivs :

Protéger au mieux les enfants des substances toxiques, leur transmettre le respect de la Nature, leur faire profiter des extérieurs (champs, forêt, ruisseau, cueillettes) par tous les temps...

Leurs Valeurs :

Prôner l'autonomie et la confiance dans les capacités de chacun, apprendre à se respecter soi-même et les autres, et répondre aux besoins de l'enfant mais pas à tous ses désirs.



Nombre d'enfants accueillis simultanément : 8

Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h

Accueils partiels acceptés.

La commune a la chance d'avoir également un groupe d'assistantes maternelles indépendantes dont vous trouverez la liste à la suite.

Mme Baronetti Francette : 205 route des Mermoz 73100 Le Montcel / 07 77 31 21 18

Mme Bert Murielle : 2281 route de Lachat 73100 Le Montcel / 04 79 63 53 65

Mme Drouet Hélène : 133 Allée du Nid 73100 Le Montcel / 06 50 31 58 65

Mme Larue Elisabeth : 94 Chemin des tires- Les Mermoz 73100 Le Montcel / 06 20 86 35 26

Mme Mansart Katia : 3 clos de la Chapelle 73100 Le Montcel / 06 58 87 41 35

Cérémonie des justes : « Se souvenir du passé pour forger l'avenir »

Le samedi 8 mai 2022 Monsieur le Maire Antoine Huynh a rendu hommage aux Justes du Montcel et honoré la mémoire de ces familles savoyardes qui pendant la deuxième guerre mondiale ont risqué leur vie pour sauver celles d'enfants juifs persécutés.

Ce fut l'occasion de recevoir avec beaucoup d'émotion Berthe Badehi et Micheline Lubecki, accompagnées de leurs enfants. Elles étaient toutes deux petites filles pendant la Shoah et vivaient dans des familles Montcelloises. Était également présente la famille de Maurice Winnykamen enfant caché pendant la guerre dans le village et malheureusement décédé en septembre 2021.



Au terme de cette cérémonie a été inauguré sur la place du village le Chemin des justes.



Une plaque commémorative portant l'inscription suivante a ensuite été inaugurée pour cette occasion :



Passant, souviens toi que face à la barbarie nazie et à la collaboration massive de l'Etat français de 1940 à 1944, des Justes parmi les Nations reconnus par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem ont sauvé des Juifs au péril de leurs vies et de celles de leurs proches. Tous considèrent n'avoir rien fait d'autre que leur métier d'homme. Ils ont été l'honneur de la France : « une lumière dans la nuit de la Shoah » Qu'ils en soient à jamais remerciés et servent de guides aux nouvelles générations.



Vivre ensemble

Notre commune rurale compte désormais une population variée de plus de 1000 habitants. Avec des activités professionnelles et privées nombreuses et parfois très différentes. D'où des rythmes de vies et déplacements variés. Cette diversité peut entraîner des incompréhensions, voire des conflits d'usages. Sonneries de l'église, clarines des vaches, bruits de moteurs, engins agricoles, chemins forestiers...

Pour vivre ensemble de façon harmonieuse il nous semble nécessaire que chacun prenne en compte cette diversité, du télétravailleur, seul devant un écran, aux agriculteurs et les travaux des champs en passant par les randonneurs, les cueilleurs de champignons et les barbecues du dimanche ! C'est bien cette diversité qui fait tout le charme d'une commune rurale et nous différencie d'un milieu urbain.

Comprendre, respecter et apprécier cette diversité constitue sans aucun doute la meilleure approche pour vivre ensemble dans un environnement harmonieux.



Horaires de travaux bruyants

Nous vous rappelons donc que par arrêté préfectoral du 09/01/1997 les travaux bruyants sont autorisés à des moments précis. Merci de respecter ces horaires pour le bien être de tous.

- **Pour les particuliers :**
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h30
le samedi : de 9h à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00
- **Pour les professionnels**
lundi, mardi, mercredi, jeudi,
vendredi : de 7h00 à 20h00

Entretien des arbres et cours d'eau

Les riverains dont les arbres se situent en bordure de voies publiques doivent les entretenir ou procéder à leur abattage si ils menacent de tomber sur les voies.

Ainsi, le maire, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies publiques.

L'article L.2212-2-2 du même code permet au maire, après mise en demeure restée sans résultat auprès de l'administré concerné, de procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

De même, aux termes de l'article L. 214-15 du code de l'environnement, l'entretien régulier des cours d'eau revient aux propriétaires riverains. Les débris de branches, troncs cassés, déchets végétaux peuvent bloquer l'écoulement normal de l'eau. Les plus gros objets risquant même d'endommager les berges et les ponts. Ainsi, merci à tous pour votre vigilance et le bon entretien de vos arbres donnant sur la voie publique.



La voix de l'opposition :

« Je souhaite aborder ici certains points dont m'ont fait part des habitants :

Je m'interroge, comme beaucoup d'entre eux, sur la fermeture d'une route communale, qui permet de rejoindre le Revard. Cette route était auparavant ouverte dans les 2 sens, été comme hiver, et ne présente aucun danger. Cette fermeture oblige les usagers à emprunter d'autres itinéraires, plus dangereux par le chemin des côtes à Trévignin, ou beaucoup plus long, par la départementale. Quel bénéfice en matière d'économie d'énergie et de sécurité ?

Notre commune fait partie de Grand Lac dans le cadre de l'intercommunalité et je note qu'elle est peu représentée du fait d'absences lors des différentes réunions au sein de Grand lac :

- Absences aux conseils Communautaires
 - Absences aux bureaux communautaires
- (Informations consultables sur le site de Grand Lac, actes administratifs)

Notre commune est une commune rurale et dans la gestion de la cohabitation du quotidien de l'agriculture avec les résidents voisins, certains membres du conseil semblent oublier que « les sons et odeurs » sont des caractéristiques des espaces naturels. La loi 2021-85 du 29/01/2021 définit et protège ce « patrimoine sensoriel et rural des campagnes Françaises »

Est-il prévu de poursuivre la rénovation de l'église, et de réaliser la rénovation de la salle polyvalente, bâtiments qui font partie de notre patrimoine communal ?

Des Conteneurs semi-enterrés pour les ordures ont été installés, certains très près de maisons alors qu'une autre possibilité sur un terrain communal était possible. A un autre endroit, l'emplacement gêne l'accès d'un chemin rural que la commune a souhaité rouvrir.

Un éclairage exceptionnel de la place pourrait-il être prévu ? A utiliser lors d'évènements exceptionnels ou de soirées.

La communication se fait essentiellement avec des moyens informatiques, mis en place lors du dernier mandat, mais de nombreux habitants n'utilisent pas ces moyens de communication et se plaignent d'ignorer certaines informations. La parution d'un journal papier dont la fréquence serait à déterminer, pourrait sans doute répondre à ce besoin.

En vous assurant de tout l'intérêt que je porte à notre commune. »

Jean Christophe Eichenlaub

* : sur le site, onglet « vie municipale » puis « le conseil municipal, » puis JC Eichenlaub « voix de l'opposition »

Infos pratiques :

Communication communale

Afin de suivre l'actualité communale, nous vous rappelons que vous pouvez consulter la liste des délibérations et les comptes rendus des conseils municipaux par :

- l'affichage à l'extérieur sur les panneaux de la mairie et les différents emplacements au sein de la commune,
- sur le site : www.montcel-savoie.fr
- sur « panneapocket » que vous pouvez installer sur votre téléphone mobile.

PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones Android et Apple. Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur votre store (PlayStore, AppStore ou AppGallery) et de lancer le téléchargement de l'application. La Mairie y diffuse également ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population*.

** Les personnes n'ayant pas panneapocket et souhaitant continuer à avoir les informations distribuées dans leur Boîte aux lettres doivent se faire connaître auprès de la mairie.*

Installation des conteneurs semi enterrés (CSE): 9 blocs de 5 à 7 CSE (conteneurs semi enterrés) ont été installés sur la commune.

Cet engagement avait été pris auprès de Grand Lac par la municipalité précédente en 2017. Un travail a été mené par l'équipe actuelle pour définir les emplacements selon le foncier appartenant à la commune mais aussi selon des critères de sécurité des emplacements et de répartition des points de collecte sur la commune. (Blocs de 5 à 7 CSE : 2 au chef lieu, 1 au cimetière, 1 à l'OPAC, 1 route de la verdasse près du cabinet médical, 1 route de la Verdasse sous les Laurents, 1 route de lachat, 1 route des favrins, 1 à la marine). Nous vous rappelons que la compétence revient à Grand lac.

En cas de soucis, vous pouvez contacter
M.Poguet : 06 84 96 62 82.

Route forestière

Nous rappelons que par arrêté municipal du 8 février 2022 la route forestière est fermée à la circulation durant la période hivernale et en sens unique de montée du 15 mars au 30 novembre. Cette « trêve hivernale » de circulation permet notamment aux randonneurs de profiter pleinement des lieux, aux riverains de bénéficier d'un peu plus de calme dans les allers et venus des véhicules se rendant au Revard. Cela évite également un salage de la route devenu inutile. L'ONF nous a confirmé que ce choix de fermer la route l'hiver était une bonne chose pour la faune. La gendarmerie nous a également indiqué que le sens unique de montée en dehors de la période hivernale avait tout son sens pour la sécurité des cyclistes de plus en plus nombreux puisqu'une partie du trafic est reporté sur la départementale. Pour quelques minutes supplémentaires, nous vous conseillons d'emprunter la route départementale passant par Trévignin.

Démarches administratives

L'Espace France services le plus proche du Montcel se trouve : 60 rue Joseph Michaud
A l b e n s 7 3 4 1 0 E N T R E L A C S
relais.albanais@grand-lac.fr 04-79-63-89-45

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives et particulièrement via internet ? Que vous souhaitiez être conseillé pour vos démarches administratives du quotidien ou guidé pour l'utilisation d'un service numérique, l'Espace France services vous propose l'aide dont vous avez besoin.

Mis en place avec l'appui de l'Etat et du Conseil Départemental de la Savoie.

De nombreux services y sont proposés : immatriculation de véhicules, demande de RSA, déclaration d'impôt, accès aux services en ligne, préparation de retraite, aide juridique, obtention de remboursement de soins, aide aux saisonniers et aux jeunes parents...

Horaires et contact : Lundi et jeudi 8h-16h45
Mardi, mercredi et vendredi 8h00-12h30

Services mis en place par Grand Lac

« Eau climat on agit »

Grand Lac a lancé l'opération « Eau climat on agit » en partenariat avec Grand Chambéry et le CISALB (Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget). L'objectif étant de mettre en oeuvre jusqu'à 2025 des actions contribuant à réduire la pression sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. La commune du Montcel a signé la convention d'engagement pour mener des actions ciblées :

- Récupérateurs d'eau de pluie installés,
- projet d'arrosage automatique du terrain de foot permettant de réduire la consommation actuelle de 30%,
- plaques d'informations fixées devant les grilles d'eau pluviale. En effet, les grilles d'eau pluviales servent uniquement à évacuer les eaux de pluie dans les rivières, sans filtre ni traitement ! Ainsi tout ce qui y est jeté ou déversé pollue l'eau jusqu'au lac !
- Adaptation des espaces verts et du fleurissement en cours.

Broyeur de végétaux

Comme chaque année Grand lac met à disposition dans les communes des broyeurs pour les volumes importants de branche. Le broyeur sera disponible dans notre commune du 14 au 28 février puis du 11 au 24 avril. Le prêt est gratuit, il vous suffit de contacter la mairie, réserver le broyeur et fournir les pièces justificatives suivantes :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile
- Photocopie de votre attestation assurance responsabilité civile
- Contrat de mise à disposition du broyeur complété et signé

Votre véhicule doit être équipé d'une boule d'attelage.

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/protection-de-lenvironnement/valorisation-des-dechets/les-dechets-vegetaux>



Transport à la demande

Depuis l'arrêt de bus scolaire le plus proche de votre domicile, le service Mobéa vous permet de rejoindre l'un des 'Points d'intérêt' de votre zone. Ces « Points d'intérêt » sont les destinations où vous pouvez être déposés ou pris en charge à des horaires fixes.

Pour préparer votre déplacement :

- Identifier la zone : B pour le Montcel
- Choisir l'arrêt de bus scolaire référencé
- Identifier le point d'intérêt que vous souhaitez rejoindre ainsi que l'horaire auquel vous souhaitez être déposé.
- Vous pouvez payer directement dans le bus (1,60€ le trajet ou 12€ le carnet de 10 tickets)

<https://www.ondeagrandlac.fr/services/mobea-mobilite-la-demande>



Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers

Au début du printemps, la végétation redémarre après une période de mise en veille hivernale. De nombreux jardiniers amateurs sont alors tentés de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité.

Or, depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs, etc.

Pourquoi une réglementation sur les PPP ?

Les produits phytopharmaceutiques (PPP), plus communément appelés « pesticides », sont utilisés pour détruire des organismes vivants. Il s'agit des herbicides,

fongicides, insecticides, acaricides, etc.

Ces produits ne sont pas sans conséquence sur l'environnement et sur notre santé, à plus ou moins court terme. Il a par exemple été prouvé que certains pesticides avaient également des effets sur des insectes comme les pollinisateurs, que sont les abeilles ou les papillons, qui n'étaient pas visés par ces traitements (Rapport d'évaluation de l'IPBES* sur les pollinisateurs, 2016). Aussi, la réglementation en vigueur vise à réduire l'utilisation et l'impact de ces substances.

Lire et respecter les précautions d'emploi mentionnées sur les étiquettes

Afin de limiter leur impact sur la santé des utilisateurs et pour l'environnement, l'utilisation des produits phytosanitaires doit respecter certaines précautions d'emploi (usages autorisés, lieux d'application...). Celles-ci sont, pour la plupart, mentionnées sur les étiquettes. Une utilisation inappropriée de ce type de produit constitue un délit. Il faut donc bien lire et appliquer les mentions figurant sur les étiquettes. Même si certains produits sont qualifiés « à faible risque » et autorisés dans les jardins, ils ne sont pas inoffensifs pour l'environnement et la biodiversité.

Que dit la réglementation ?

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

En effet, depuis le 1er janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) et restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...) et à moins de 5m des points d'eau.

Attention : Pour les produits achetés avant le 1er janvier 2019, vérifiez que vous pouvez toujours les utiliser et donc les détenir. Pour cela, rendez-vous sur le site <https://ephy.anses.fr/> et recherchez les infos sur votre PPP en saisissant le numéro d'autorisation de mise sur le marché (n° d'AMM) indiqué sur l'emballage. Si l'usage n'est plus autorisé aux particuliers, vous ne pouvez plus conserver ce PPP.

Que faire de vos pesticides non utilisables et des emballages ?

La gestion des emballages fait partie de l'utilisation des PPP. Pour une élimination sans danger, ces emballages (qu'ils soient vides ou non) doivent être déposés en déchetterie. Ils ne doivent pas être jetés à la poubelle !

Concernant les PPP interdits aux particuliers depuis 2019, leur dépôt en point de collecte est gratuit. Renseignez-vous auprès de votre commune ou consultez le site internet suivant pour trouver le point de collecte le plus proche : <https://www.ecodds.com/particulier/ou-deposer-vos-dechets-chimiques>

Vie associative :

Acca (Chasse)

Président : Pierre Verpillier

Tel : 06 16 12 45 55 pverpillier@yahoo.fr



AS le Montcel (Foot et Volley)

Président : René Mailland

Tel : 06 83 05 64 31 as.foot.montcel@orange.fr



Carrousel (Yoga, Badminton, Gym)

Présidente : Isabelle Lebech

Tel : 06 86 40 24 92

carrouselmontcel@gmail.com



Club de la St Georges (Club des aînés)

Président : Philippe Aussedat

Tel : 06 72 67 52 48 csg73100@yaboo.com



Comité des fêtes du Montcel

Présidente : Mélissa Marron

cdf.lemontcel@gmail.com



École de ski nordique affiliée ESI

Présidente : Mme Josiane Lasnier

Tel : 06 77 44 78 19

<http://ecole-de-ski-le-revard.fr>



Kunshi No Ken/ Karaté-Do

Président : Arnaud Decottignies

Tel : 06 03 97 41 72 arno.decot@sfr.fr



Mont Revard, Perle des Alpes

Présidente : Michèle Pieri

Tel : 07 81 45 89 41 mrpda73@gmail.com



Sou des Écoles

Présidente : Margot Marchioro

Vice-Présidente : Maëva Corchet

lsde.lemontcel@gmail.com

<http://sde-lemontcel.blogspot.com>



Socks and shoes

Présidente : Sylvie Pollet

assosocks@gmail.com



Tennis Club

Présidente : Emilie Altmeyer

tennis.lemontcel@gmail.com



Sport'Dif (Association sportive et handisport para cyclisme)

Président : Loïc Chapeau

Responsable Handisport : Katia Chapeau

Tel : 06 66 73 09 76 sportdif73@orange.fr

<https://sportdif.webself.net>



ACAPIGA : Association Cantonale de Partenariat International de Grésy/Aix

Président : Daniel Halat

acapiga@yahoo.fr

Tel : 07 81 15 27 18

<https://www.acapiga.org>



Le mot de l'association : L'ACAPIGA, a pour but de développer la solidarité en Savoie et au Sénégal par des projets pédagogiques entre écoles, en donnant les moyens d'améliorer la scolarité et les apprentissages. Nous souhaitons que les enseignants puissent enrichir leurs cours, inciter à lire, faire découvrir le monde fabuleux de l'écriture, prêter des livres de bibliothèque, utiliser les ordinateurs. Nous créons des bibliothèques d'écoles, finançons du mobilier, des éditions africaines et contribuons à former les enseignants pour développer la lecture. Cette année encore, de nombreux colis de jeux éducatifs, de littérature enfantine offerts par les écoles et les bibliothèques ont été distribués dans les écoles de Bignona, Diembering, Kaolack, Tobor, Coumbaghor, Yoff. L'électrification et les meubles pour ordinateurs de la bibliothèque de Tobor ont été réalisés par la main-d'œuvre locale et permettent déjà l'utilisation des moyens audiovisuels et de l'équipement informatique. Le prêt d'ouvrages vient de commencer. La Case des Tout Petits nouvellement créée a reçu des albums de l'école maternelle de Grésy. Le Principal du collège Le Revard et ses professeurs d'Histoire-Géographie permettent de reconduire l'action des élèves de 5^e. Une vente de pains au chocolat est organisée pour financer l'aménagement de la bibliothèque du collège de Tobor au Sénégal. L'action de l'année dernière a permis la mise en réseau des ordinateurs. Lors de notre séjour en février-mars 2023 nous avons rencontré beaucoup d'enseignants confortés par notre soutien. Nous avons pu constater la bonne utilisation des moyens apportés.

Les subventions de l'association sont essentiellement destinées au financements des actions menées au Sénégal. Les frais de voyages et de séjours motivés par les différents projets sont pris en charge par les participants.

Nous remercions chaleureusement Monsieur le Maire de la commune de Le Montcel et le Conseil Municipal de nous avoir accordé une aide financière. Nous espérons que notre démarche recueille un maximum d'adhésions. La cotisation de 15 € donne droit à réduction d'impôt car l'association est reconnue d'intérêt général.

AGENDA

9 décembre :

Fête de Noël organisée par le Sou des écoles.

16-17 décembre :

Troc Vêtements organisé par le comité des fêtes.

Je donne -> samedi 16 de 14h à 16h

Je prends -> dimanche 17 de 13h à 17h

avec buvette de Noël dimanche 17 décembre de 11h à 17h : crêpes, vin chaud, pain d'épices...

Informations : 06 45 03 68 31

Début Janvier :

Le sou proposera par le biais de l'école une tombola afin de gagner une galette des rois

19 janvier 2024 (19h) :

Les vœux du maire

26 janvier :

Soirée jeux de société organisée par le Carrousel (en collaboration avec Ludothaix)

10 février :

Concours de Belote organisé par le club St Georges

17 février :

Vente de boudin organisé par l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)

9 mars 2024 :

Carnaval organisé par le Sou des écoles

15 mars 2024 :

Soirée jeux de société organisée par le Carrousel (en collaboration avec Ludothaix)

16 mars 2024 :

Tournoi de Badminton interne à l'association le Carrousel

23 mars :

Vente à emporter organisée par l'AS Montcel (à confirmer)

Fin Mars :

Le sou des écoles proposera par le biais de l'école une vente de chocolat pour Pâques

6 avril :

Vente à apporter organisée par le club St Georges (à confirmer)

27 avril :

Concert « socks and shows » au casino d'Aix les bains

25 Juin :

Spectacle de fin d'année de l'association spordif73 (à 19h)

4 mai :

Vente de fleurs organisée par le club St Georges

25 mai :

Pizzas confectionnées sur place et cuites dans le four des collombs , sur réservation
Organisé par le Sou des écoles

28 Juin 2024

Fête de l'école organisée par le Sou des écoles

Il y aura certainement d'autres manifestations mais à ce jour nous n'avons pas encore toutes les informations pour 2024.

L'ECHO DU MONTCEL

